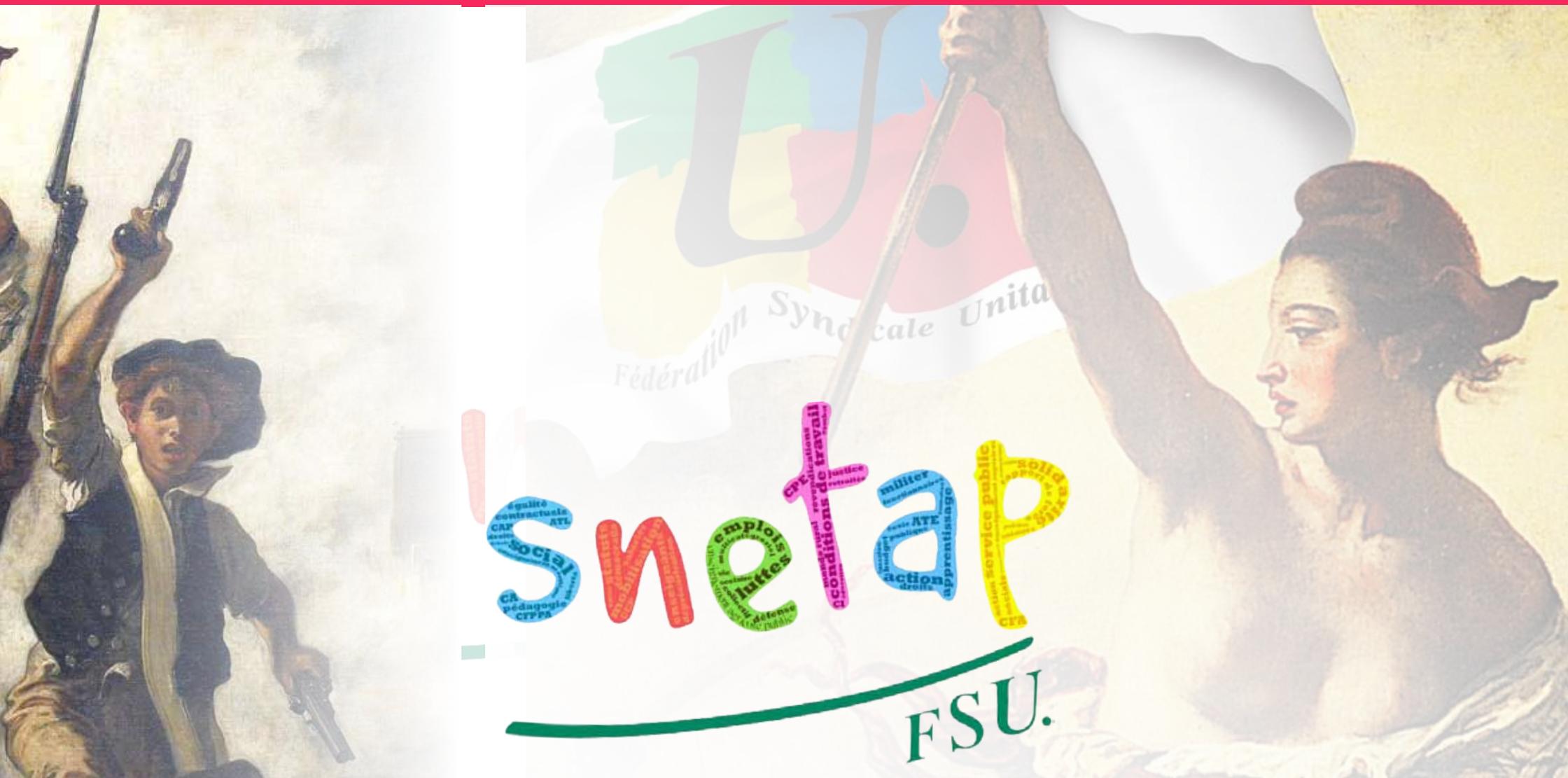


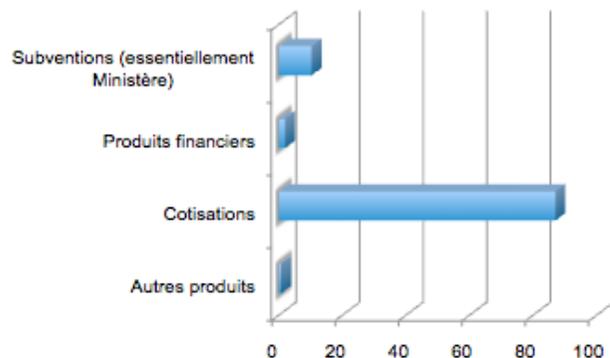
Pour vous et l'enseignement agricole public



Adhérez!

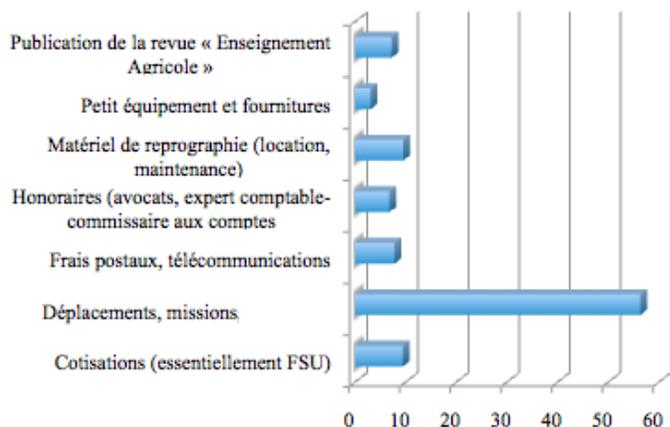
Vous vous syndiquez, on agit ensemble

Quelles sont les ressources du SNETAP?



Les cotisations représentent l'essentiel des ressources du Snetap, et garantissent son indépendance. Leur montant est inchangé depuis de nombreuses années.

Comment sont elles utilisées?



Les frais de déplacement et de mission (repas + hébergement) représentent à eux seuls plus de la moitié des dépenses.

Les frais de déplacement et de mission sont générés notamment par :

• le fonctionnement des instances du syndicat

- au niveau national : réunion hebdomadaire du Secrétariat Général, mensuelle du Bureau National, trimestrielle du Conseil Syndical National et du congrès tous les trois ans.
- au niveau régional : Bureaux, Conseils syndicaux et Congrès.

• l'implication du plus grand nombre à une importante activité syndicale

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2013/2014 les syndiqués ont été associés :

- à des groupes de travail thématiques : loi d'avenir sur l'agriculture, livrets d'accueil, personnels administratifs, pédago (Bac S, métier enseignant,...), vie scolaire, infirmier-e-s, TOS-agents des lycées....
- à la journée nationale des administratifs
- au 27ème Congrès National d'Arras et aux congrès régionaux préparatoires.
- aux assises régionales des CFA/CFPPA en Champagne Ardennes, Centre...
- à des stages de formation syndicale en Limousin, Midi Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou Charentes et Champagne Ardennes, Aquitaine...
- aux travaux des CAP/CCP (prise en charge systématique des élus suppléants)
- aux assises de la formation et des métiers maritimes

• des actions syndicales nationales spécifiques :

- action déprécarisation avec occupation du CTM, le 29 novembre
- journée d'action intersyndicale contre l'extrême droite le 29 janvier,
- rassemblement à Paris pour l'Enseignement Agricole Public le 3 avril,
- opération gel des DRAF à l'occasion de la grève Fonction Publique du 15 mai,
- action nationale « les 24 heures de l'Enseignement Agricole Public » au Mans, les 20 et 21 mai, qui a notamment débouché sur une rencontre avec le Ministre de l'Agriculture.

• de nombreuses actions régionales,

à consulter sur le site <http://www.snetap-fsu.fr/>-Dans-les-regions

Pour 2014/2015 sont d'ores et déjà programmées :

- assises des personnels de Direction (Septembre)
- assises nationales des CFA-CFPPA et colloque IAE (Octobre)
- journées d'études (février) : «le syndicalisme et son évolution» (à l'occasion du cinquantenaire du SNETAP.)

NOUVEAU : CREDIT D'IMPOT - article 199 quater C du code général des impôts. Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu, égal à 66 % des cotisations versées.

La différence avec les pratiques antérieures, c'est que désormais, que vous soyez imposable ou non, vous bénéficiez d'un dégrèvement de 2/3 du montant de votre cotisation avec remboursement pour les non-imposables par le Trésor Public !

Contact SNETAP